

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 11731136

Le 27/08/2021



Bien : **Maison individuelle**
Adresse : **PRESBYTERE
12 place DE L EGLISE
38510 CREYS-MÉPIEU**

Numéro de lot :
Référence Cadastre : **NC**

PROPRIETAIRE

COMMUNE DE CREYS MEPIEU
HOTEL DE VILLE
38510 CREYS-MÉPIEU

DEMANDEUR

COMMUNE DE CREYS MEPIEU
HOTEL DE VILLE
38510 CREYS-MÉPIEU

Date de visite : **26/08/2021**
Opérateur de repérage : **MORIGNY Damien**



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

Les parties privatives

Occupées

Par des enfants mineurs : Oui Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble

Avant la vente

Ou avant la mise en location

Avant travaux

C Adresse du bien

**PRESBYTERE 12 place DE L EGLISE
38510 CREYS-MÉPIEU**

D Propriétaire

Nom : **COMMUNE DE CREYS MEPIEU**
Adresse : **HOTEL DE VILLE 38510 CREYS-MÉPIEU**

E Commanditaire de la mission

Nom : **COMMUNE DE CREYS MEPIEU**

Qualité :

Adresse : **HOTEL DE VILLE
38510 CREYS-MÉPIEU**

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Niton**

Modèle de l'appareil : **XLP Serie S**

N° de série : **91883**

Nature du radionucléide : **Cadmium 109**

Date du dernier chargement de la source : **17/01/2020**

Activité de la source à cette date : **850 Mbq**

G Dates et validité du constat

N° Constat : **11731136 P**

Date du constat : **26/08/2021**

Date du rapport : **27/08/2021**

Date limite de validité : **26/08/2022**

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
219	79	36,07 %	124	56,62 %	6	2,74 %	10	4,57 %	0	0,00 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

I Auteur du constat

Signature

Cabinet : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Nom du responsable : **KROL Florent**

Nom du diagnostiqueur : **MORIGNY Damien**

Organisme d'assurance : **MSIG Insurance Europe AG**

Police : **F210.16.0414.**

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE	4
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5
PRESENTATION DES RESULTATS	5
CROQUIS	6
RESULTATS DES MESURES	11
COMMENTAIRES	20
LES SITUATIONS DE RISQUE	21
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	21
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	21
ANNEXES	22
NOTICE D'INFORMATION.....	22
AUTRES DOCUMENTS.....	22
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	25

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
 Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
 Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : MORIGNY Damien	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT, Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K 35760 SAINT-GRÉGOIRE Numéro de Certification de qualification : CPDI 3975 Date d'obtention : 10/02/2017
---	---

2.2 Personne compétente en radioprotection (PCR)

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **MOTHES Christophe**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : NIST N° NIST de l'étalon : SMR 2573	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	26/08/2021	0
En fin du CREP			
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction :	Nombre de cages d'escalier : 1
Nombre de bâtiments : 2	Nombre de niveaux : 4

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : PRESBYTERE 12 place DE L EGLISE 38510 CREYS-MÉPIEU	Bâtiment : Presbytère Entrée/cage n° : sans objet Etage : RDC
Type : Maison individuelle	Situation sur palier : sans objet Destination du bâtiment : habitation
Nombre de Pièces :	
Référence Cadastre : NC	

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Cave	Sous Sol
2	Palier n°1	Sous Sol
3	Entrée	Rez de Chaussée
4	Pièce 1	Rez de Chaussée
5	Pièce 2	Rez de Chaussée
6	Cuisine	Rez de Chaussée
7	Salle d'eau + wc	Rez de Chaussée
8	Palier n°2	R+1
9	WC	R+1
10	Pièce 3	R+1
11	Pièce 4	R+1
12	Pièce 5	R+1
13	Salle de Bains	R+1
14	Pièce 7	Combles
15	Pièce 8	Combles
16	Dépendance en pierre	Extérieur

2.9 Liste des locaux non visités	
Néant, tous les locaux ont été visités.	

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x	
Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm ²	

3.2 Stratégie de mesurage	
Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ; • 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ; • 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local. 	
Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.	

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

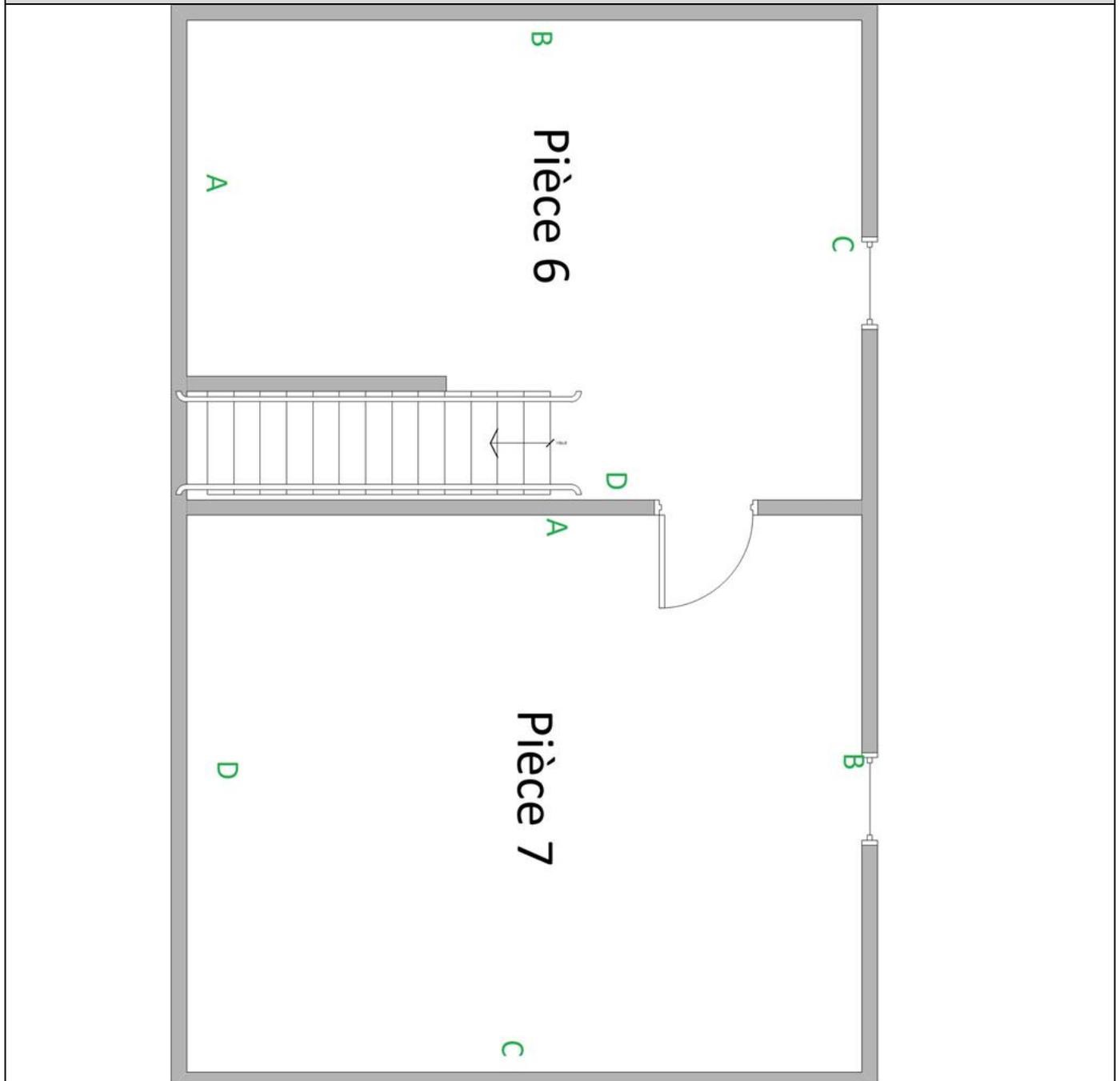
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

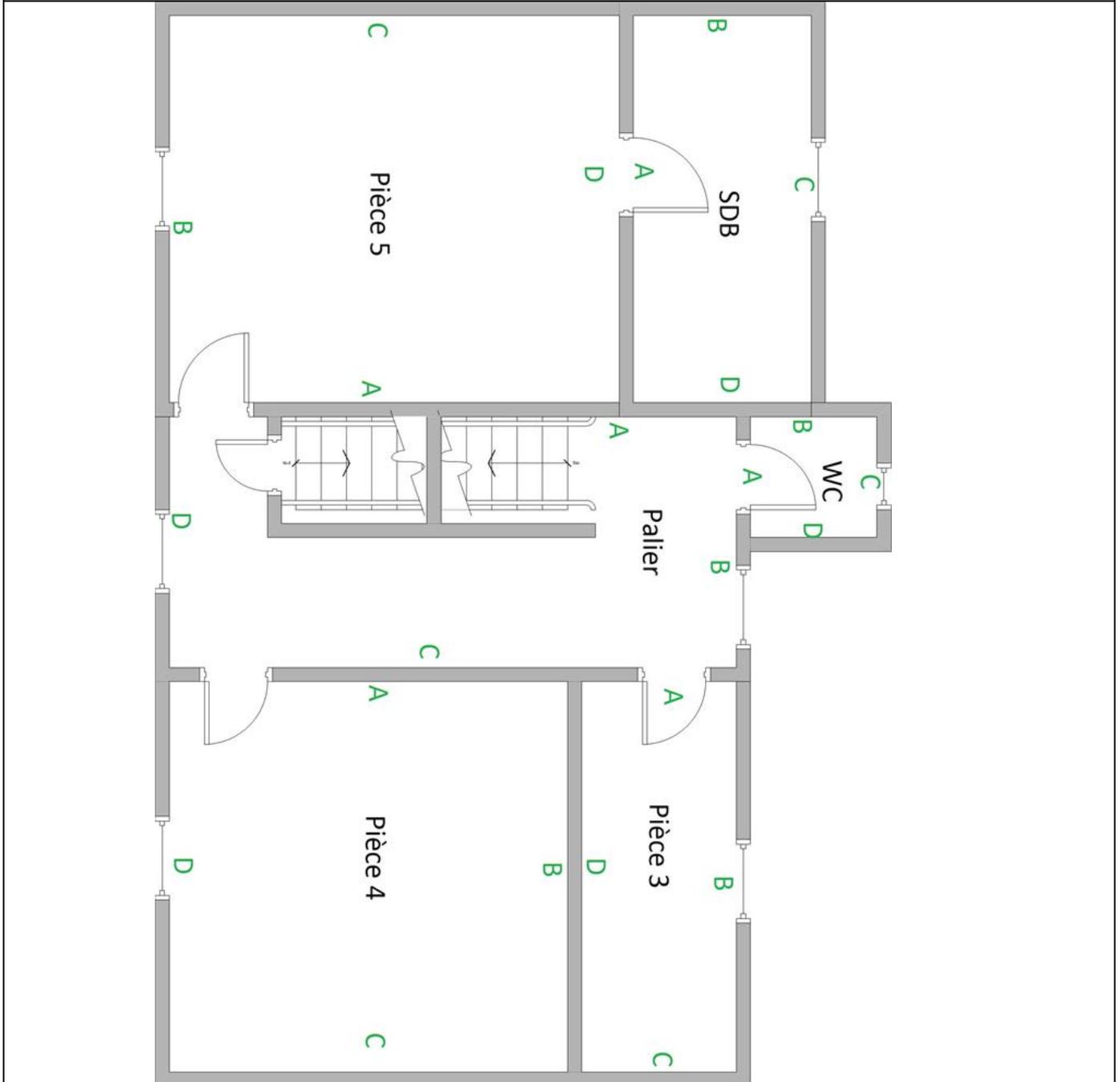
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Document 1



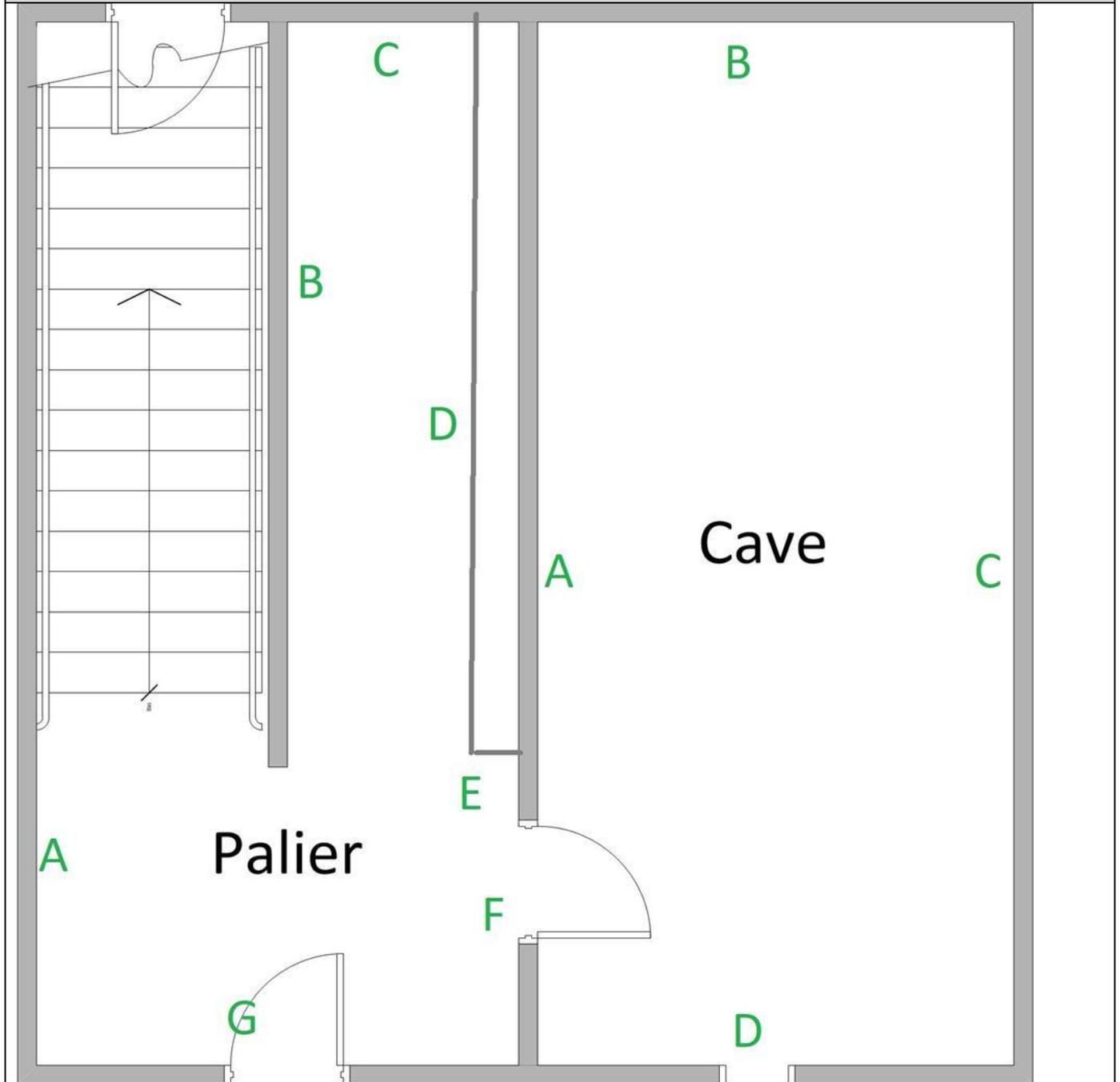
Document 2

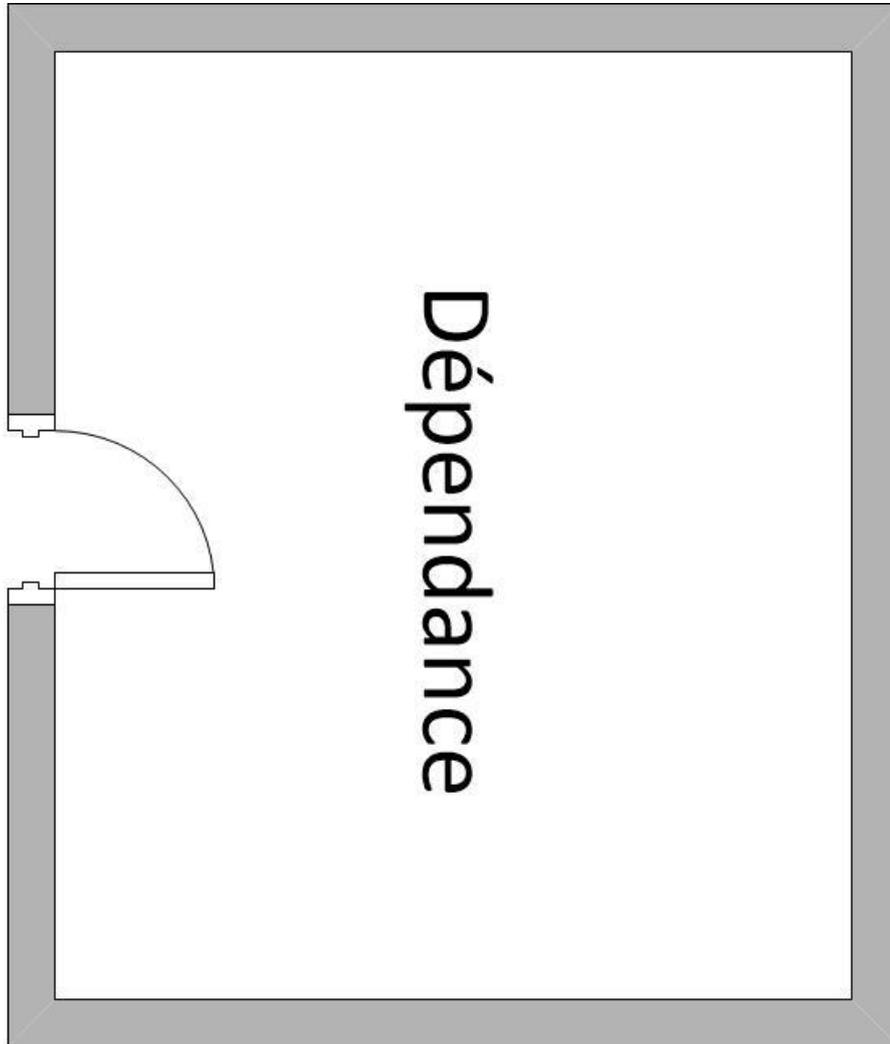


Document 3



Document 4





6 RESULTATS DES MESURES

Local : Pièce 7 (Combles)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
260	A	Mur		Bois	Papier peint	HD			0,24	0	
261						C			0,08		
262	B	Mur		Bois	Papier peint	HD			0,05	0	
263						C			0,07		
264	C	Mur		Bois	Papier peint	HD			0,08	0	
265						C			0,06		
	C	velux		Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
266	D	Mur		Bois	Papier peint	HD			0,07	0	
267						C			0,11		
268	Plafond	Plafond		Bois	Papier peint	HD			0,1	0	
269						C			0,08		
	Sol	Sol		Bois	Moquette						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0,00 %

Local : Pièce 8 (Combles)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
270	A	Mur		Bois	Peinture	HD			0,1	0	
271						C			0,11		
272	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,04	0	
273						C			0,06		
274	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	HD			0,29	0	
275						C			0,09		
276	B	Fenêtre de toit		Métal	Peinture	HD			0,08	0	
277						C			0,1		
	Sol	Sol		Bois	Linoléum						Non peint
	Toutes zones	Charpente		Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				6	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0,00 %

Local : Dépendance en pierre (Extérieur)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
278	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD			0,05	0	
279						C			0,1		
	A	Porte n°1	Embrasure	Pierres	Non peint						Non peint
	Sol	Sol		Béton	Non peint						Non peint

	Toutes zones	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Entrée (Rez de Chaussée)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,08	0	
3					C			0,05		
4	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD			0,05	0	
5					C			0,09		
6	A	Porte n°1 Embrasure	Enduit projeté	Peinture	HD			0,1	0	
7					C			0,09		
8	B	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,19	0	
9					C			0,08		
	C	Escalier n°1 vers R+1 Ensemble des contre-marches	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Escalier n°1 vers R+1 Ensemble des marches	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Escalier n°1 vers R+1 Main-courante	Bois	Non peint						Non peint
10	C	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,04	0	
11					C			0,06		
12	C	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
13					C			0,1		
14	C	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	HD			0,26	0	
15					C			0,06		
16	C	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,09	0	
17					C			0,04		
18	C	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	HD			0,09	0	
19					C			0,05		
20	D	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,1	0	
21					C			0,09		
22	Plafond	Plafond	Enduit projeté	Peinture	HD			0,1	0	
23					C			0,02		
	Sol	Sol	Béton	Carrelage						Non peint
	Toutes zones	Plinthes	Plâtre	Carrelage						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce 1 (Rez de Chaussée)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
24	A	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,07	0	
25					C			0,05		
26	A	placard	Bois	Vernis	HD			0,09	0	
27					C			0,08		

28	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD			0,15	0	
29						C			0,17		
30	A	Porte n°1	Embrasure	Pierres	Peinture	HD			0,08	0	
31						C			0,08		
32	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,04	0	
33						C			0,11		
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
34	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU	Usure	3,1	2	
36	B	Fenêtre n°1	tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,05	0	
37						C			0,04		
38	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis	HD			0,27	0	
39						C			0,06		
40	B	Mur		Enduit + peinture	Peinture	HD			0,04	0	
41						C			0,06		
42	C	Mur		Enduit projeté	Peinture	HD			0,14	0	
43						C			0,2		
44	D	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,08	0	
45						C			0,26		
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
46	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	HD	EU	Usure	2,6	2	
48	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Vernis	HD			0,1	0	
49						C			0,08		
50	D	Mur		Enduit projeté	Peinture	HD			0,09	0	
51						C			0,08		
52	Plafond	Plafond		Polystyrène	Papier peint	HD			0,08	0	
53						C			0,05		
	Sol	Sol		Béton	Carrelage						Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Plâtre	Carrelage						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce 2 (Rez de Chaussée)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
54	A	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,09	0		
55					C			0,15			
56	A	placard	Bois	Peinture	HD	EU	Usure	1,5	2		
58	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,05	0	
59						C			0,07		
60	A	Porte n°1	Embrasure	Pierres	Peinture	HD			0,01	0	
61						C			0,18		
62	B	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,08	0		
63					C			0,02			

64	C	Mur	Plâtre	Papier peint	HD			0,02	0		
65					C			0,07			
66	D	Fenêtre n°1 Allège	Bois	Peinture	HD			0,06	0		
67					C			0,11			
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949	
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
68	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	HD	EU	Usure	1,1	2	
70	D	Fenêtre n°1	tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,08	0	
71						C			0,06		
72	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis	HD			0,04	0	
73						C			0,04		
74	D	Mur	Plâtre	Papier peint	HD			0,06	0		
75					C			0,04			
76	Plafond	Plafond	Polystyrène	Papier peint	HD			0,07	0		
77					C			0,09			
78	Plafond	Poutre	Bois	Vernis	HD			0,04	0		
79					C			0,04			
	Sol	Sol	Béton	Carrelage						Non peint	
	Toutes zones	Plinthes	Plâtre	Carrelage						Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Cuisine (Rez de Chaussée)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
80	A	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,07	0	
81					C			0,06		
82	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	HD		0,09	0	
83						C				
84	B	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,05	0	
85					C			0,04		
	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Carrelage					Non peint
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
86	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	HD		0,11	0	
87						C				
88	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis	HD		0,19	0	
89						C				
90	C	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,08	0	
91					C			0,09		
92	D	Mur	Enduit projeté	Peinture	HD			0,09	0	
93					C			0,21		
94	Plafond	Plafond	Bois	Vernis	HD			0,06	0	
95					C			0,14		
	Sol	Sol	Béton	Carrelage						Non peint

Toutes zones	Plinthes	Plâtre	Carrelage						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		13	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Salle d'eau + wc (Rez de Chaussée)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
96	A	Mur	Enduit	Peinture	HD			0,09	0	
97					C			0,13		
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
98	B	Mur	Enduit	Peinture	HD			0,19	0	
99					C			0,07		
100	C	Mur	Enduit	Peinture	HD			0,09	0	
101					C			0,09		
	C	Porte wc	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
102	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD		0,01	0	
103						C				
104	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,07	0	
105						C				
106	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	HD		0,07	0	
107						C				
108	D	Fenêtre n°1	tableau de fenêtre	Bois	Peinture	HD		0,05	0	
109						C				
110	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	HD		0,06	0	
111						C				
112	D	Mur	Enduit	Peinture	HD			0,04	0	
113					C			0,12		
114	Plafond	Plafond	Bois	Vernis	HD			0,06	0	
115					C			0,06		
116	Plafond	Poutre	Bois	Vernis	HD			0,05	0	
117					C			0,24		
	Sol	Sol	Béton	Carrelage						Non peint
	Toutes zones	Plinthes	Plâtre	Carrelage						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		16		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Cave (Sous Sol)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	mur	Pierres	Non peint						Non peint
118	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,07	0	
119						C				
120	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Vernis	HD		0,07	0	
121						C				
	B	mur	Pierres	Non peint						Non peint

	C	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Pierres	Non peint						Non peint
	Sol	Sol	Terre battue	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier n°1 (Sous Sol)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Escalier vers RDC Ensemble des contre-marches	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Escalier vers RDC Ensemble des marches	Pierres	Non peint						Non peint
	A	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	E	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	F	mur	Pierres	Non peint						Non peint
	G	mur	Pierres	Non peint						Non peint
122	G	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD			0,09	0	
123					C			0,1		
124	G	Porte n°2 Embrasure	Bois	Vernis	HD			0,14	0	
125					C			0,04		
	Plafond	Plafond	Pierres	Non peint						Non peint
	Sol	Sol	Terre battue	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier n°2 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
126	A	Escalier vers combles n°1 Crémaillère	Bois	Peinture	HD			0,08	0	
127					C			0,09		
	A	Escalier vers combles n°1 Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint						Non peint
	A	Escalier vers combles n°1 Ensemble des marches	Bois	Non peint						Non peint
128	A	Mur	Plâtre	Papier peint	HD			0,09	0	
129					C			0,1		
130	A	Porte escalier vers combles	Bois	Peinture	HD			0,06	0	
131					C			0,06		
132	B	Fenêtre n°1 Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,07	0	
133					C			0,27		

	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
134	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU	Usure	9,1	2	
136	B	Fenêtre n°1	tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,06	0	
137						C			0,07		
	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
138	B	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,09	0	
139						C			0,18		
140	C	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,05	0	
141						C			0,07		
142	D	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,27	0	
143						C			0,09		
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
144	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU	Usure	8,9	2	
146	D	Fenêtre n°2	tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,05	0	
147						C			0,08		
	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
148	D	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,08	0	
149						C			0,11		
150	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	HD			0,08	0	
151						C			0,07		
152	Plafond	Plafond		Bois	Vernis	HD			0,06	0	
153						C			0,22		
	Sol	Sol		Bois	Non peint						Non peint
154	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	HD			0,05	0	
155						C			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic				24	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : WC (R+1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
156	A	Mur		Enduit	Peinture	HD			0,11	0	
157						C			0,09		
158	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,11	0	
159						C			0,04		
160	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	HD			0,07	0	
161						C			0,09		
162	B	Mur		Enduit	Peinture	HD			0,07	0	
163						C			0,05		
164	C	Mur		Enduit	Peinture	HD			0,1	0	
165						C			0,11		
166	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD			0,05	0	
167						C			0,08		

168	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,07	0	
169						C			0,07		
170	D	Mur		Enduit	Peinture	HD			0,06	0	
171						C			0,09		
172	Plafond	Plafond		Bois	Vernis	HD			0,05	0	
173						C			0,05		
	Sol	Sol		Pierres	Non peint						Non peint
174	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	HD			0,07	0	
175						C			0,05		
Nombre total d'unités de diagnostic				11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce 3 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
176	A	Mur	Plâtre	Papier peint	HD			0,07	0		
177					C			0,06			
178	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	3,1	2	
180	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	HD	NV		2,5	1	
182	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,11	0	
183						C			0,09		
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
184	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	HD	NV		2,9	1	
186	B	Fenêtre n°1	Tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,02	0	
187						C			0,05		
	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
188	B	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,09	0	
189						C			0,07		
190	C	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,09	0	
191						C			0,05		
192	D	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,07	0	
193						C			0,06		
194	Plafond	Plafond		Lambris bois	Vernis	HD			0,07	0	
195						C			0,07		
	Sol	Sol		Bois	Non peint						Non peint
196	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,8	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce 4 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
197	A	Mur	Plâtre	Papier peint	HD			0,09	0	
198					C			0,1		

199	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,05	0	
200						C			0,05		
201	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	HD			0,18	0	
202						C			0,1		
203	B	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,1	0	
204						C			0,1		
205	C	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,21	0	
206						C			0,09		
207	D	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,07	0	
208						C			0,05		
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
209	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	BD	NV		2,9	1	
211	D	Fenêtre n°1	Tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
212						C			0,07		
	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
213	D	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,06	0	
214						C			0,07		
215	Plafond	Plafond		Lambris bois	Vernis	HD			0,08	0	
216						C			0,09		
	Sol	Sol		Bois	Non peint						Non peint
217	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	HD			0,24	0	
218						C			0,02		
Nombre total d'unités de diagnostic				15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Pièce 5 (R+1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
219	A	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,11	0	
220						C			0,03		
221	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD	EU	Usure	2,6	2	
223	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	C	NV		11	1	
225	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,14	0	
226						C			0,1		
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
227	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	HD	NV		1,1	1	
229	B	Fenêtre n°1	Tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,02	0	
230						C			0,09		
	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
231	B	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,23	0	
232						C			0,06		
233	C	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,04	0	

234					C			0,06		
235	D	Mur	Plâtre	Papier peint	HD			0,09	0	
236					C			0,02		
237	Plafond	Plafond	Bois	Papier peint	HD			0,1	0	
238					C			0,26		
	Sol	Sol	Bois	Non peint						Non peint
239	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,08	0	
240					C			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle de Bains (R+1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
241	A	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,08	0	
242						C			0,06		
243	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,24	0	
244						C			0,1		
245	B	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,04	0	
246						C			0,05		
247	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	HD			0,11	0	
248						C			0,1		
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
249	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	HD	NV		2,8	1	
251	C	Fenêtre n°1	Tablette de fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,07	0	
252						C			0,09		
	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
253	C	Mur		Plâtre	Papier peint	HD			0,11	0	
254						C			0,04		
	D	Mur partie Basse		Plâtre	Carrelage						Non peint
255	D	Mur partie haute		Plâtre	Papier peint	HD			0,15	0	
256						C			0,21		
257	Plafond	Plafond		Bois	Papier peint	HD			0,28	0	
258						C			0,28		
	Sol	Sol		rRevêtement Plastique	Non peint						Non peint
259	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C	EU	Usure	2,9	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

AUTRES DOCUMENTS



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements
scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1^{er} mars 2011 signé par Dr. Björn

Klaue

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit 75 MBq.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBq cette valeur limite est atteinte après 36 mois.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 1480 MBq cette valeur limite est atteinte après 64 mois.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : [valeur cible - 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²].

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Nom de la société : BUREAU VERITAS

Modèle de l'analyseur : XLP300 23mCi

N° série de l'analyseur : 91883

N° de série de la source : RTV-0707-23

Date d'origine de la source : 17/01/2020

Date de fin de validité de la source : 16/06/2024

Fondis Electronic
26 avenue Duguay Trouin
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : www.physitek.fr
SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles



01.03.2011

Maximum Usage Time for Cd-109 Sources in Thermo Scientific Niton XRF Analyzers

To Whom It May Concern

With regard to the instrument performance of Cd-109 isotope source based handheld Thermo Scientific Niton XRF analyzers designed for lead-in-paint applications we state the following:

Based on the established physical half-life of Cd-109 of 462.6 days, the maximum use for a Cd-109 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios, which is 75 MBq.

- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 370 MBq this limit is reached after 36 months.**
- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 1480 MBq this limit is reached after 64 months.**

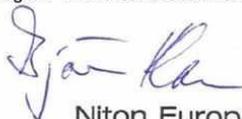
These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ratio decreases even further because the electronic noise sources become more dominant. At an activity below 75 MBq the required analysis times increase to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

The stated maximum usage times of 36 (370 MBq source) and 64 months (1480 MBq source) prior to the inevitable resourcing are simply based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become practically useless within only few weeks. The maximum re-sourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Niton analyzer on a sample containing 1 mg/cm² of lead, we state the following:

Beyond the time limits stated above (i.e. : 36 months or 64 months depending on the initial activity of the source), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than +/- 0.1 mg/cm² with a confidence interval of 95% (2σ).

Sincerely



Dr. Björn Klaue
General Manager
Director Technical Support and Applications
Radiation Safety Officer

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9 · D-80807 München
Tel. +49-89-36 81 38 0 · Fax +49-89-36 81 38 30
E-mail: europe@niton.com

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9
80807 München
Germany

Tel. +49-0)89-36 81 38-0
Fax +49-0)89-36 81 38-30
Email niton.eur@thermofisher.com

Bankverbindung
Commerzbank AG
Kto-Nr. 8218000
BLZ 763 400 61
IBAN DE 58 7634 0061 0821 8000 00
SWIFT COBADEFF763

Geschäftsführer:
Dr. Claf Haupt, Dr. Björn Klaue
James R.E. Coley, Piet van der Zande
Amtsgericht München HRB 129790
Ust-ID-Nr.: DE 205 372 303

www.thermofisher.com



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI3975 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MORIGNY Damien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/11/2021
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 06/01/2017 - Date d'expiration : 05/01/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 01/06/2017 - Date d'expiration : 31/05/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 10/02/2017 - Date d'expiration : 09/02/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 25/11/2016 - Date d'expiration : 24/11/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 21/06/2017.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public, répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inondation par le plomb des pentures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de notes en matière de réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 11 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
FR 4-4522
PORTÉE
CERTIFICATION
RESPONSABLE SUR
LE PERSONNEL WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev13

DARDILLY le vendredi 27 août 2021

Référence Rapport : 11731136
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Adresse du bien : PRESBYTERE
12 place DE L EGLISE
38510 CREYS-MÉPIEU
Type de bien : Maison individuelle
Date de la mission : 26/08/2021

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Damien MORIGNY , atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions,
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

Damien MORIGNY
BUREAU VERITAS EXPLOITATION





**BUREAU
VERITAS**

SYNTHESE DES ATTESTATIONS RAPPORT N° 11731136



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

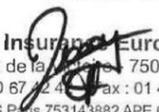
RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

- 3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**
- 4) **Conseil en performance énergétique.**
- 5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**
- 6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**
- 7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

La présente attestation valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 15/12/2020


MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Harpe - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 12 40 Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z